

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 8 Mars 2018.

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Martine LAUNER ; Madame Claudine MARQUES ; Madame Annick CHAYOUX ; Monsieur David LEPICIER ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Monsieur Sylvain COCHET ; Madame Régine HERR ; Madame Marie-Madeleine ADAM et Monsieur James GUILLEPAIN

Absente-Excusée : Monsieur Pascal COFFRE

Lecture du compte-rendu de Conseil Municipal du 20 mars 2018 approuvé à l'unanimité.

2018-16 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA RENOVATION DE LA SALLE CLAIRVIGNE

Les associations de Champillon ne disposent désormais plus de salle pour leurs différentes activités et réunions depuis l'installation de la micro-crèche en octobre 2017 dans la salle des Diablotins.

Une étude a donc été menée afin de construire une salle sous le préau de la mairie, mais le coût s'est avéré très élevé. Monsieur le Maire propose une autre option qui consiste à rénover la salle Clairvigne située à côté de l'église, qui resterait une salle communale mais qui pourrait être mise à disposition des différentes associations, en cas de besoin. Selon les devis demandés, les travaux de plomberie sont estimés à 2 968.37€ TTC, les travaux d'électricité à 5 804.72€ TTC et les travaux de couverture à 27 872.06 € TTC soit un total de 36 645.15€ TTC.

Les travaux de dépose de la toiture, de peinture et d'embellissement seraient réalisés par les employés communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention à la région Grand Est via le dispositif de soutien aux investissements des communes rurales, qui pourrait nous accorder entre 20% et 40% du montant total hors taxe des travaux (fonction de la richesse et de l'effort fiscal de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de demander une subvention à la région Grand Est pour la réalisation de ces travaux et de lancer les travaux de cette salle.

2018-17 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE CHAMPILLON

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par la commune le 23 février 2017.

Lors du dépôt du permis de construire modificatif du Royal Champagne en février 2018, nous nous sommes aperçus que des erreurs matérielles s'étaient glissées dans notre plan de zonage.

En effet, des zones boisées ont été dessinées au Hameau de Bellevue, sur des parcelles déjà construites (parcelle A 7 et parcelle A 3612) et la nouvelle rue de la République à proximité du Royal Champagne n'a pas été matérialisée.

Après avoir échangé à ce propos avec la DDT et le cabinet CDHU qui avait été missionné pour l'établissement du Plan Local d'Urbanisme, il nous a été proposé de procéder à la rectification de ces erreurs matérielles en engageant une procédure de modification simplifiée de celui-ci.

Le cabinet CDHU, après échanges avec le Maire, a accepté de nous accompagner gratuitement dans cette procédure afin de remédier aux erreurs commises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

2018-18 : REVISION ALLEGEE DU PLU DE CHAMPILLON

Suite à la demande de permis modificatif déposé par la société Provital, et selon les projets de parking sur les plans, il est également besoin de devoir modifier le plan de zonage du PLU voté en 2017, afin que le parking situé sur la parcelle A 2976 puisse se réaliser de manière définitive, car actuellement il se situe sur un espace boisé, donc non constructible.

Dans ce cas précis, et comme la modification a lieu dans le cadre d'un projet, il est nécessaire d'utiliser une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, qui nécessitera de nouveau d'avoir recours à CDHU.

Cette demande étant liée à une erreur de l'architecte en charge des travaux de Provital, qui n'a pas pris en compte le PLU, les frais et charges seront pris en compte par la société Provital, demanderesse.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander un devis à CDHU afin d'évaluer le coût de cette procédure et demande à l'assemblée de statuer sur cette révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager cette procédure après acceptation de la prise en charge par Provital et une fois la modification simplifiée en cours réalisée.

2018-19 : RAPPORT 2017 DE LA CCGVM SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Suite à la législation en vigueur, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2018-20 : RAPPORT 2017 DE LA CCGVM SUR LES DECHETS

Suite à la législation en vigueur, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport

2018-21 : RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA CCGVM

Suite à la législation en vigueur, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'activités annuel 2017, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2018-22 : EFFACEMENT DE RESEAU RUE PASTEUR 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication de la rue Pasteur à Champillon, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie en 2020.

Pour le réseau de télécommunication, la commune devra en supporter totalement les dépenses. Le projet a été estimé à 60 000€ TTC. Ce montant estimatif pourra évoluer en fonction des contraintes rencontrées lors de la réalisation de l'étude définitive.

Le coût de construction du génie civil, réalisé sous couvert comptable des travaux « pour compte de tiers » fera l'objet d'une facturation à la collectivité à l'Euro/l'Euro TTC.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue Pasteur, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM

-Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

2018-23 : DEMANDE DE SUBVENTION DE FAMILLES RURALES

Dans le cadre de son spectacle de Danse d'Ukraine qu'elle organise en Juillet 2018, l'Association Familles Rurales de Champillon souhaiterait obtenir le soutien de la commune de Champillon et demande une subvention de 600€ afin d'équilibrer son compte d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 600€ à titre exceptionnel pour cette année 2018.

2018-24 : TRAVAUX TROTTOIRS A BELLEVUE

Le Royal Champagne va ouvrir dans quelques jours, et les derniers travaux sont en cours, notamment l'aménagement extérieur aux abords de celui-ci (trottoirs et sécurisation).

A la demande de Provital, il est demandé aux collectivités locales en présence de prendre en charge une partie des travaux de trottoirs. Le conseil départemental a accepté de prendre 13 200€ TTC à sa charge, la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, 13 200€ TTC à sa charge, il reste donc 13 200€ TTC à la charge de la commune de Champillon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge les travaux réalisés par la société Eurovia pour la somme de 13 000 € TTC.

DIVERS :

-Etude modification du carrefour Rue Pasteur/Rue Jean Jaurès/Rue de Chamisso :

Lors du dernier conseil municipal en mars dernier, il avait été décidé de trouver une solution afin de remédier à la dangerosité du carrefour de la rue Jean Jaurès avec la rue Pasteur et la rue de Chamisso.

Le conseil municipal souhaite installer des « stops » de chaque côté de la rue Jean Jaurès avant les 2 « mini giratoires ».

Le conseil départemental nous propose de conserver ces « mini giratoires » tout en installant une signalisation horizontale et verticale de manière claire (voir le projet de sécurisation proposé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse cette proposition. Le dossier de sécurisation sera envoyé aux

conseillers municipaux afin qu'ils prennent avis des champillonnais, et le sujet sera abordé au prochain conseil municipal afin de prendre une décision.

-Aménagement du 2^{ème} point de vue à Bellevue

Le conseil est informé de l'avant-projet de la CCGVM à savoir l'aménagement du mobilier urbain moderne (parasol en métal) sur le 2^{ème} point de vue.

Attention ce point de vue est sur la propriété de LVMH, il sera donc nécessaire de faire un bail emphytéotique afin de régulariser cette situation.

-Musique en Champagne

Dans le cadre de musique en champagne, un concert aura lieu à Champillon le 25 Août prochain au Hameau de Bellevue.

Aussi, une démonstration-dégustation sera offerte par le chef de cuisine du Royal Champagne Jean-Denis Rieubland à cette occasion, mais celle-ci est sur réservation donc ne tardez pas à réserver.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 17 Septembre 2018 à 19h00.

Séance levée à 20h45